

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3856

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest - Vénissieux

objet : Boulevard urbain est (BUE) - Traversée des voies ferrées - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame la Conseillère Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3856**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Priest - Vénissieux

objet : **Boulevard urbain est (BUE) - Traversée des voies ferrées - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 relative à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription de l'opération "boulevard urbain est -BUE- mise à l'étude de la traversée de la voie ferrée" sur la Commune de Saint Priest.

Le projet BUE - franchissement des voies ferrées est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements dans le cadre de la politique : développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - Faciliter les échanges entre les différents pôles urbains.

Entre le boulevard Laurent Bonnevey et la rocade est, entre Vaulx en Velin au nord et Vénissieux au sud, le centre-est est identifié comme un territoire stratégique de l'est lyonnais. Il marque la transition entre le cœur de l'agglomération et les communes périurbaines de l'est lyonnais.

Aujourd'hui, ce territoire a peu de cohérence et de qualité urbaine. Il s'est développé de manière extensive avec une juxtaposition de grandes zones résidentielles, économiques et d'équipement, en ménageant de vastes espaces naturels et agricoles.

Identifié comme l'un des lieux clés du plan-cadre centre-est, le BUE représente une opportunité majeure pour renouveler ce territoire en ouvrant la voie à la construction d'une ville de qualité, agréable à vivre.

Le projet de réalisation du BUE répond aux principaux objectifs suivants :

- renforcement de la trame viaire : le BUE constitue une nouvelle voie qui facilitera l'organisation des déplacements sur l'est de l'agglomération et sur le centre-est. En effet, le centre-est dispose aujourd'hui d'un réseau de voiries insuffisamment maillé en nord-sud. La conséquence en est un mélange des circulations (transit, échanges, desserte) sur des axes dont ce n'est pas la fonction. En proposant un itinéraire plus lisible, notamment pour l'accès aux zones d'activités de l'est lyonnais, le BUE délesterait les voies de desserte et jouerait pleinement son rôle de distribution interne,

- création d'un espace urbain fédérateur : plus qu'une infrastructure de déplacement, le boulevard urbain est est l'ossature d'un nouveau développement urbain. Vecteur de cohérence, il offre l'opportunité de recomposer les territoires traversés et de déployer, au fil de ses 14 kilomètres, une ville plus dense et compacte, parfaitement desservie, associant activités économiques, habitat et services de proximité, le tout dans un environnement où la qualité des espaces urbains et paysagers sera privilégiée,

- amélioration de la desserte des zones urbaines et industrielles : avec le développement des pôles d'emplois (Carré de Soie, Porte des Alpes, Montout), le secteur de l'est lyonnais s'urbanisera de manière croissante autour d'un réseau structuré d'infrastructures. Plus localement, les petites zones d'activités présentes le long du tracé du BUE seront directement desservies par le projet,

- amélioration de l'offre de transports alternatifs : le BUE accorde une large place aux modes alternatifs à la voiture et redonne sa place aux piétons avec de larges trottoirs et un espace public de qualité. Le BUE est également le support d'un itinéraire structurant du réseau cyclable, conformément au plan modes doux, avec des

pistes cyclables. Enfin, il intègre un site propre de transport en commun qui accueillera une ligne forte, permettant de mieux relier entre elles les communes de l'est lyonnais.

Long de 14 kilomètres, le BUE est réalisé par tronçon. Située entre les 2 derniers tronçons mis en service, la section franchissant les voies ferrées, entre la route de Lyon et le chemin du Charbonnier, sur la Commune de Saint Priest, devient nécessaire au bouclage du BUE au sud de l'A43.

L'emprise réservée au plan local de l'urbanisme (PLU) pour ce projet, de 30 mètres en section courante, comprendra le profil suivant :

- 2 x 2 voies de circulation sur des chaussées de 6 mètres séparées, hors ouvrage de franchissement, par un terre-plein central de 4 mètres planté d'arbres d'alignement,
- une voie modes doux pour les piétons et les vélos, de 5 mètres de largeur,
- absence de stationnement sur voirie,
- une gestion par feux tricolores des carrefours avec la route de Lyon et le chemin du Charbonnier.

Le choix des matériaux et des végétaux respectera une homogénéité avec les autres tronçons du BUE déjà réalisés ou en cours de réalisation, afin de garder un fil conducteur sur l'ensemble du boulevard.

Les eaux de pluie seront gérées dans le cadre du projet, en privilégiant l'infiltration sur place en fonction des faisabilités techniques.

Les terrains d'assiette de cette future voie sont déjà la propriété de la Communauté urbaine.

Des études préalables sont engagées, pour un montant total de 200 000 € TTC, afin d'appréhender la faisabilité technique des différentes solutions de franchissement des voies ferrées et d'élaborer le programme de cette opération d'aménagement.

Afin de fiabiliser les études en cours et de les valider avant la finalisation du cahier des charges pour désigner la maîtrise d'œuvre, il convient de lancer des études complémentaires (plan topographique, étude géotechnique). De plus, il faut également recueillir des données techniques et une validation des études auprès de la SNCF, via une convention d'études. Le montant total de ces études est évalué à 300 000 € TTC.

Par délibération n° 2012-2979 du 21 mai 2012, le Conseil de communauté a approuvé les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération Boulevard urbain est (BUE) - Traversée des voies ferrées sur la Commune de Saint Priest et décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme correspondant au financement des études techniques préalables, pour un montant de 200 000 € TTC.

Aussi, le montant de la présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est égal à 300 000 € TTC à la charge du budget principal.

A ce stade, le coût d'objectif global de l'opération est estimé à environ 50 M€ TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des études pour l'opération Boulevard urbain est (BUE) - Traversée des voies ferrées à Saint Priest.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € TTC en 2013,
- 100 000 € TTC en 2014,
- 100 000 € TTC en 2015 sur l'opération n° 0P09O2720,

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 500 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.